

LE COURRIER DU CANADA.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Les Saints Mieux.

Au sujet de cette grave question, nous recevons la nouvelle lettre que voici :

Jérusalem, 15 juin.

Ma dernière lettre du 11 courant, comme les précédentes, vous a été adressée par la voie d'Egypte; j'use aujourd'hui de la voie moins rapide de Constantinople pour vous donner quelques nouvelles.

Nazif Pacha a quitté hier Jérusalem, mais il ne va point à Beyrouth, ainsi que l'avait annoncé une dépêche officielle de Constantinople. Simple mutawarif de Jérusalem, Nazif pacha est nommé "gouverneur général du Vilayet de l'archipel."

Quelques heures seulement avant son départ, il en informait le corps consulaire par une circulaire où perce quelque peu l'ironie, et accompagnée d'une carte de visite portant sa nouvelle qualité et le P. P. C. de rigueur. Le fonctionnaire dont tous les agents étrangers avaient énergiquement demandé le rappel, la destitution, se loue dans sa lettre des "relations amicales qu'il a entretenues" avec eux!

Après avoir fait, en bon musulman, un pèlerinage au tombeau d'Abraham à Hébron, au tombeau de David au mont Sion, Nazif est sorti de Jérusalem au son du fifre et du tambour, couvert de fleurs par les derviches. Je n'ai pas tout dit: il était allé serrer la main à son ami Trocopis, le patriarche grec, et le drogman du consulat d'Allemagne se mêlait au cortège, qui le salua de ses félicitations, et de ses adieux à sa sortie de la porte de Jaffa. Le consul de Grèce se trouvait sans doute aussi là.

Ainsi, le complice de l'attentat de Bethléem est récompensé! Il a prêté la main à une insulte à notre honneur, à un outrage à notre religion, et le sultan l'appelle à de plus hautes fonctions! Nous attendions le châtiement, et la faveur du coupable s'accroît! La France, les puissances catholiques, sont impuissantes à la Porte! La Russie elle-même parle et n'est pas écoutée! A la nouvelle de l'envoi de Nazif à Beyrouth, on se flattait déjà d'une victoire évidemment due à l'action de la France: l'avancement réservé au héros du 25 avril n'était que déguisé sous la disgrâce fictive d'un moment. Vingt-quatre heures après, Nazif pacha était nommé gouverneur général d'un important vilayet dont la résidence est à quelques lieues de Constantinople.

Par quelles subtiles intrigues la bonne foi de notre ambassadeur a-t-elle été trompée? son influence paralysée? Il nous importe grandement de pénétrer dans le mystère, de déchirer la trame de cette coalition grecoturque, depuis longtemps déjà audacieusement ourdie contre nous, et sur laquelle l'attentat de Bethléem n'a jeté que de trop terribles lueurs. Notre diplomatie comprendra-t-elle la gravité de sa tâche? sa perspicacité lui révélera-t-elle l'étendue de nos périls? Je vous l'avoue, je redoute moins sa tiédeur que son incrédule, sa faiblesse que son aveuglement.

Le commissaire turc, Ziver bey, dont le départ pour Constantinople avait été annoncé en même temps que la nomination de Kiamil pacha au gouvernement de la Palestine, a reçu l'ordre d'attendre ici le nouveau gouverneur, chargé à la fois des fonctions de commissaire extraordinaire. Quelques jours encore et les deux commissaires français et ottoman seront à l'œuvre.

Kiamil pacha, je vous l'ai dit, a la réputation d'un honnête homme et jouit ici de l'estime générale, et s'il n'a pour instruction de Constantinople de donner systématiquement raison aux Grecs et tort aux Latins, de fermer les yeux à l'évidence et de repousser les légitimes réclamations du commissaire français, l'enquête et la répression que nous avons tout droit d'exiger seront promptement obtenus, et je

me hâte d'ajouter le rétablissement intégral du *statu quo ante noctem*.

Mais, je le demande encore, la France devra-t-elle se contenter de cela? Non, non, certainement non!

Je vous écrirai par le prochain bateau.

Tous nos lecteurs savent que M. l'abbé Sire, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, pour perpétuer par un monument de linguistique le souvenir du 8 décembre 1854, a fait traduire dans les divers pays, par les hommes les plus compétents, la grande bulle de l'Immaculée-Conception, et a eu le bonheur de pouvoir l'offrir à notre Saint-Père le Pape Pie IX, au nom de tous les peuples, le jour même du centenaire de saint Pierre, en 1867.

Afin de donner au monde une idée de ce que renferme de plus intéressant cette riche collection de manuscrits ornés de dessins, devenue *œuvre d'art* comme de linguistique, on a eu, dès 1870, la pensée de reproduire en chromolithographie les plus belles pages. Le souverain Pontife a bien voulu agréer ce projet et renvoyer à Paris les précieux volumes pour rendre possible ce dépensieux et difficile travail.

Voici le bref très élogieux adressé au jeune et zélé directeur de cette reproduction, que seuls les malheurs de l'Eglise et de la France ont empêché de commencer plus tôt.

En lisant ce bref on verra combien le Saint-Père apprécie ce nouvel hommage qu'on va offrir avec tant d'à-propos à la Mère de Dieu, après tous ceux qu'on ne cesse de lui rendre dans ses plus aimés sanctuaires, spécialement à celui de son Immaculée-Conception à Lourdes.

PIE IX, PAPE.

Chef fils, salut et bénédiction apostolique.

La piété filiale de l'univers catholique envers l'Immaculée Mère de Dieu sera éternisée par ce monument, dont l'abbé Dominique Sire, prêtre de la compagnie de Saint-Sulpice, a eu la première idée et s'est fait le promoteur. Il a, dans les divers pays, si bien excité le zèle de fidèles et harmonisé leurs pieux efforts que, par un noble concours de tous les talents, il est parvenu à reproduire la bulle *Ineffabilis* en trois cents traductions écrites dans le caractère le plus élégant des divers peuples, et ornées par eux de ce que le luxe de l'art moderne a de plus exquis. Cette collection nous a été offerte et restera l'un des plus éclatants témoignages de l'unité catholique, l'une des plus splendides pages de l'histoire de l'Eglise, l'un des plus précieux trésors du Vatican.

Mais la magnificence d'un tel monument, dû à la religion et à la libéralité de tous, ne peut, quoique exposée ici aux regards, être appréciée que de quelques-uns de ceux qui visitent Rome, les autres n'ayant pour en juger que d'impuissantes descriptions, ou d'insuffisants récits. Ceux-là mêmes, qui dans les diverses nations, ont voulu y coopérer par leur travail ou par leurs offrandes, n'ont généralement pu avoir sous les yeux le dernier résultat de leurs efforts. Nous avons donc trouvé digne de notre entière approbation et de tout encouragement le projet que vous avez formé d'en reproduire, comme spécimen, les plus remarquables pages, en réunissant dans un ouvrage qui puisse arriver aux mains de tous, l'une des traductions les plus accessibles au grand nombre et un choix des divers caractères ainsi que des plus beaux desseins des autres traductions. Ce projet, Nous le croyons très opportun, soit pour conserver et propager le souvenir d'une œuvre si grande, soit pour développer la dévotion des fidèles envers la Mère de Dieu, soit même pour témoigner en quelque sorte de la reconnaissance à chaque peuple pour son religieux et si délicat hommage.

Une pareille entreprise a certes ses difficultés, mais votre active et intelligente application saura bien

les vaincre. Aussi le succès, que nous appelons de tous nos vœux, ne laisse-t-il dans notre esprit aucun doute. C'est pourquoi très affectueusement, comme présage de la protection divine et comme gage de notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1er mai 1782, l'année vingt-septième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

A notre cher fils Francis Pineau, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire.

Le *Bien Public* de Gand publie le texte exact de l'adresse des pèlerins belges au St. Père. La voici :

Très Saint-Père,

Les enfants de la Belgique, venus en pèlerinage à Paray-le-Monial, désireux de témoigner, avant leur départ, leur ardente reconnaissance au Sacré-Cœur de Jésus, — voulant faire éclater leur profond attachement à Votre Sainteté, dont la cause sacrée a décidé leur pieux voyage, — et heureux d'exprimer leurs sympathies à cette France qu'ils sentent si bien leur sœur dans la foi, et qu'ils voient avec tant de bonheur reconquérir son titre glorieux de *Fille aînée de l'Eglise*.

Très Saint-Père, les enfants de la Belgique, humblement prosternés à vos pieds, osent vous exprimer un vœu qui est peut-être, Votre Sainteté en jugera, une inspiration du Sacré-Cœur de Jésus.

En se détachant de Jésus-Christ, la société a touché le fond des abîmes; mais, votre bouche auguste l'a prononcé, très Saint-Père, c'est le Sacré-Cœur qui la sauvera.

Oh! qu'il nous tarde de voir la chrétienté tout entière répondre au suprême appel du Dieu riche en miséricorde! Conviez-l'y vous-même, très Saint-Père, consacrez-la au Cœur de Jésus, vous, son Chef sur la terre, son guide infailible, son père et son modèle bien-aimé! Ordonnez, nous vous en conjurons, qu'en un même jour, sous tous les cieux, sur toutes les plages, dans une prière commune et universelle, la grande famille des chrétiens réponde à l'appel du Cœur de Jésus en se consacrant à lui dans un nouvel élan de foi, d'espérance et de charité.

Telle est, Très Saint-Père, l'humble supplique que nous venons déposer à vos pieds, nous, les enfants de cette Belgique consacrée par nos évêques au Sacré-Cœur de Jésus, auprès des restes vénérés de la bienheureuse Marguerite-Marie, et encouragés dans cette démarche par le vénérable évêque du diocèse qui nous donne aujourd'hui une hospitalité si française et si chrétienne. Daigne Votre Sainteté accueillir favorablement notre demande, et nous bénir, nous qui, accourus à Paray-le-Monial, recommandons à cris redoublés la cause de Notre bien-aimé Père au Sacré-Cœur de Jésus.

Cette Adresse, ajoutée le *Bien public*, signée de tous les pèlerins belges, sera communiquée à tous les pèlerins qui sont venus à Paray-le-Monial durant le mois de juin, puis, ayant obtenu leur adhésion, envoyée à Notre Saint-Père le Pape.

France.

Par un soleil d'Orient, avec toute la pompe qu'il nous soit permis de déployer après nos malheurs, Nasr-Eddin Shah est entré hier à Paris. Lorsque le Mont-Valérien, signalant son entrée, en fait retentir le premier coup de canon, et que le long de l'ancienne avenue de l'Impératrice on vit se dérouler le brillant cortège, quand ensuite l'empereur de toutes les Perses vint s'asseoir dans la tente préparée pour lui, sous l'arcade maîtresse de cet Arc-de-Triomphe encore troué par nos guerres civiles, plus d'un cœur sans doute a tressailli au souvenir de ce passé lamentable. Au-dessus de cette foule curieuse

et animée, qui pourrait dire que pour beaucoup ne planait pas l'ombre sinistre de l'année maudite qui vit la reddition des forts et le sac de nos monuments?

Ne cherchons point à chasser ces souvenirs. Ils donnaient à la fête d'hier un caractère de gravité qui est loin d'en diminuer l'éclat. Sans doute on n'y voyait point les parades insolentes du luxe qui fait scandale ou de la folie qui agite ses grelots; mais pour être franche, l'hospitalité n'a pas besoin d'être bruyante, et l'on devine ce que doit être l'accueil quand celui qui reçoit se nomme MacMahon.

Disons-le c'est le modeste héros qui donnait hier son caractère à la fête. Résistant en sa personne les sentiments que nous exprimons plus haut, le glorieux vaincu de Sedan, qui fut plus tard le brave triomphateur de la Commune, pouvait également s'offrir comme la vivante image de la France disant aux nations: "Recevez mon amitié comme j'appelle la vôtre, car si je fus écrasé un jour, je revis et j'espère, comptant moins de mais sur mon bras resté fort que sur la toute-puissance de Dieu."

Si on le lui tient, Nasr-Eddin Shah comprendra ce langage. Il vient dit-on, étudier notre civilisation pour en importer les découvertes dans ses possessions. Mais dans ce bagage du monde moderne il est des idées dont il a pu d'avance connaître et prouver le péril. C'est à Bruxelles qu'en face du monde diplomatique, habitué à traiter avec égards des injustices qui invoquent la consécration du fait accompli, il a noblement protesté de son respect absolu pour la personne et pour les droits du Souverain Pontife. Ayant en soi la ferme notion du pouvoir royal, Nasr-Eddin Shah n'a pu admettre que le légitime roi de Rome, que le chef des catholiques du monde entier ait été par la ruse et le parjure, légalement dépossédé d'une souveraineté dont il garde le titre, et pour laquelle ses sujets, en dépit de l'envahisseur, ne cesseront de lui rendre hommage.

Avec ces sentiments, l'on ne sera pas surpris d'apprendre que le shah, non-seulement permet aux chrétiens de s'établir et de se développer dans son royaume, mais qu'il les a appelés dans ses conseils. Il lui était facile, en effet de constater que les catholiques étaient ses sujets les plus fidèles et que, par eux, l'Europe entière lui deviendrait favorable pour les relations qu'il a dessein de nouer avec la plupart des peuples du Continent. C'est par là aussi que la France pourra, dans ces pays lointains, exercer utilement son action.

Sans doute, nous n'avons en Perse, ni les mêmes intérêts commerciaux ni les mêmes sollicitudes politiques que l'Angleterre par exemple et la Russie; pourtant, mieux que ces deux puissances, nous pouvons sans effort donner à notre influence dans ces contrées une extension considérable. De tout temps le shah fut naturellement ami de la France. Il suffit de répondre à ce bon vouloir par une politique qui ne soit pas à l'opposé de ce que les traditions de notre pays réclament et de ce que le shah lui-même attend de nous.

Sur ce point, la Prusse vient de nous donner une leçon qui doit au moins nous servir d'exemple. Moins engagée que nous encore, au point de vue matériel, dans les affaires de Perse, elle n'a pas moins profité du passage de son souverain pour conclure avec lui un traité où elle a su, par un article spécial, se ménager une intervention politique dans les conflits qui pourraient surgir de ce côté. Faisons mieux. Renouvelant le traité que, depuis longues années déjà, la France a conclu avec Nasr-Eddin, stipulons des garanties efficaces pour les missions catholiques. Ce sera rentrer absolument dans le rôle traditionnel de la France, et ce ne sera pas un mince avantage, même au point de vue politique. La chose, en effet, est d'importance, et nous serions

d'autant moins excusables de n'y point songer qu'à n'en pas douter nous y trouverons le shah parfaitement disposé.

AUGUSTE ROUSSEL.

Dans sa réponse aux compliments de bienvenue du conseil municipal, le shah a trouvé un mot qui, en même temps qu'il est l'expression de l'exacte vérité, fait le plus bel éloge du vaillant soldat qui est à la tête du pouvoir.

"Je suis vraiment heureux, a dit Sa Majesté persane, de venir à Paris, où se trouve le maréchal MacMahon, qui a été placé par l'affection du peuple à la tête de la France."

Nous ne savons ce que les conseillers radicaux auront pensé de ce mot, auquel ils étaient peut-être loin de s'attendre. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la France le ratifiera.

Nous avons reçu plusieurs lettres au sujet d'un nouveau miracle qui vient d'avoir lieu à Lourdes. Nous citons la première de ces lettres, elle est d'un témoin parfaitement sûr :

Notre-Dame-de-Lourdes, 3 juillet. Monsieur le rédacteur en chef,

Miracle! miracle!—Permettez-moi d'arriver ainsi, sans préambule, au sujet de ma lettre,—s'écriaient hier, jour de la Visitation, les 5 mille pèlerins venus à Lourdes de tous les points de la France. Quel était ce miracle?

On avait vu le matin, vers les huit heures, s'acheminer, bannière blanche en tête, au chant des hymnes et des cantiques, vers la grotte miraculeuse, un long file de pèlerins, il venaient de Niort; suivait dans une petite voiture une pauvre infirme. Les administrateurs de l'hospice de Niort avaient décidé qu'elle ne serait pas envoyée cette année à Bâges, elle en était revenue en 1871 et 1872 en plus mauvais état peut-être qu'elle n'y était allée. Cette décision affligea la malade; elle désirait vivement retourner à Bâges, non qu'elle eût confiance en ses eaux, mais c'était une occasion d'aller à Lourdes, et elle croyait à l'efficacité de la source merveilleuse. Cependant pas plus en 71 qu'en 72, ses prières n'avaient été exaucées; mais sa foi était restée vive, et elle avait fait vœu d'aller une troisième fois se laver dans la divine piscine.

La charité lui en donne les moyens. Parvenue à la grotte, elle est enlevée de la petite voiture et descendue dans la piscine; elle y était à peine, qu'on l'entend s'écrier: "Je suis guérie!" Et en effet, elle était guérie, complètement guérie! Ses jambes retournées sous elle-même, tellement serrées contre ses chairs qu'elles y avaient pénétré, s'étaient allongées, plus de membres paralysés, elle y voyait à peine, elle voit, son corps ne porte même point les traces des plaies dont il était couvert! Au bruit d'une guérison si soudaine et si complète, la foule accourt, on veut voir, toucher la miraculée, en vain elle s'écrie, élevant ses bras: "Ce n'est pas à moi qu'il faut venir, allez à la Vierge Immaculée, je suis guérie!" La foule grossissait toujours. Sans l'intervention de deux capitaines du 5^e dragons, pèlerins d'Abbeville, que leur uniforme fit respecter, la pauvre infirme, rendu à la santé et à la vie, aurait couru un vrai danger. Elle voulut écrire sur le carnet de ses protecteurs, d'une main qui depuis bien des années, n'écrivait plus, ses noms et prénoms. On y lit: "Caroline Essertaux, trente-trois ans, de Niort. Infirme depuis dix ans."

Les libres penseurs de Niort, voyant Caroline Essertaux partir pour Lourdes disaient, raconte-t-on: Si celle-là revient guérie, nous croirons! Fasse le Ciel que ce ne soit pas le "Vah! qui détruit" des juifs du Calvaire!

UN DES CINQ MILLE.

Un autre témoin nous écrit que le médecin qui soignait Mlle Essertaux lui avait dit, au moment de son départ: "Il n'y a qu'un miracle

qui puisse vous guérir; mais aux miracles, je n'y crois pas."

La panique de la Prairie du Cheval Blanc.

La vérité est enfin connue sur cette ridicule affaire qui avait pris dans un certain public les terribles proportions d'une insurrection à main armée. D'après les rapports des journaux, les Mennonites avaient été odieusement attaqués par un nombre considérable de Métis armés de fusils, et avaient failli être tous massacrés. On sait qu'un détachement de soldats a été mis en campagne en pleine nuit, pour aller réprimer cette sérieuse révolte. Les troupes se rendirent à la Prairie du Cheval Blanc mercredi à 5 heures du matin et revinrent le même soir avec cinq prisonniers. Les noms des cinq individus sont Charles McKey, Sévère McKey, Guillaume McKey, Michel McKey et Alexandre Arcand. Ils ont été détenus en prison pendant neuf jours, sans pouvoir obtenir d'être admis à caution.

Les journaux anglais de la semaine dernière ont des rapports et des articles à sensations sur cet odieux outrage. Nous avons pris la chose plus froidement et nous avons dit qu'il s'agissait tout simplement d'une querelle d'homme irascible. L'enquête qui a eu lieu jeudi et vendredi est venue confirmer notre assertion.

D'après les témoignages, il apparaît que Charles McKey passant à côté dans lesquelles étaient le parti des Mennonites, reçut un coup de fouet de l'un des charretiers nommé Rath. Il riposta en frappant les chevaux de Rath. Ensuite McKey fut vu sur le chemin avec un fusil qui lui fut enlevé par un nommé Desjarlais. Quand le parti des Mennonites fut rendu chez House, à la Prairie du Cheval Blanc McKey reparut seul, sans arme, paraissant excité. Après avoir reçu des coups de fouet, rien de plus naturel. Un autre charretier du nom de Wardner, ayant la main sur un revolver, alla à lui le frappa brutalement, et lui fit audessus de l'œil une blessure qui lui couvrit le visage de sang. Un peu après arrivèrent Alexandre Arcand et un frère de McKey. Ce dernier ne put être identifié correctement. Vers ce temps-là, Charles House dit que les métis allaient peut-être détruire la maison et massacrer tout le monde. Il faut remarquer qu'il n'y avait encore que trois ou quatre Métis et un seul fusil.

Les gens du parti prétendu attaqué étaient une quinzaine, quelques-uns armés de revolver. Ils monterent à l'étage supérieur de la maison, et se déclarèrent en état de siège. Tout ce qui fut vu à la porte fut trois Métis se chamaillant pour avoir le fusil. Il apparaît aussi que l'un des Métis, le nommé Desjarlais prenait la part des assiégés. Ce qui prouve que la lutte pour le fusil n'était pas sérieuse, c'est qu'à la fin, Desjarlais qui semblait lutter seul contre les prétendus assiégés, prit le fusil et alla le porter à l'écure. Ensuite Charles McKey, entre dans la maison, seul, sans armes, alla au pied de l'escalier, et sur les instances de Charles House retraits et sortit.

Ceci avait lieu vers neuf heures, pendant qu'il faisait encore clair. Et après cela, plus rien! Personne au dehors. Desjarlais seul fut retenu pour garder la maison, et but quelques coups de trop. Cependant les *assiégés* passèrent la nuit en état de siège, et ne furent délivrés que le matin.

Voilà ce que révèle l'enquête, l'examen des témoins de la poursuite seulement. Quand la défense aura été défendue, la chose sera vue sous un jour encore plus favorable aux accusés. Maintenant si on considère la proportion que l'affaire a prise et l'examen des faits, peut-on voir rien de plus ridicule?

Des cinq prisonniers, deux ont été immédiatement mis en liberté Michel McKey et Guillaume McKey. Les trois autres ont été élargis sous un cautionnement de deux cent piastres chaque. — (Métis)

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Les Saints Lieux.
Adresse des pèlerins Belges au St. Père.
France.
Nouveau miracle à Notre-Dame de Lourdes.
La Panique de la Prairie du Cheval Blanc.

CANADA,
QUEBEC, 28 JUILLET 1873.

Accusation Huntington.

Cette accusation comporte que le gouvernement a vendu la charte du Pacifique à des Américains, moyennant de fortes sommes que ceux-ci ont avancées pour les élections, par l'entremise de Sir Hugh Allan.

C'est là toute l'accusation formulée devant le pays.

Il semble maintenant admis, par la presse oppositionniste, que c'est le contraire qui est prouvé. Les lettres de Sir Hugh établissent, au-delà de tout doute, que le gouvernement a opposé la Compagnie Allan tant qu'elle a renfermé des étrangers, et que Sir Hugh a été contraint de déclarer que NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT il n'y aurait d'ÉTRANGERS dans l'affaire.

Voilà un point important de gagné.

Mais il semble prouvé que Sir Hugh a fourni de l'argent pour les élections de Sir George Cartier et de Sir John Macdonald. Nous sommes, en cela, à cent lieues de l'accusation Huntington. Jamais peut-être ce dernier n'aurait osé formuler sa plainte, s'il eût cru que les documents l'eussent réduite à cela.

Mettant de côté la question de corruption électorale, sur laquelle les rouges et gris doivent, autant sinon plus que les conservateurs, se voiler la figure, définissons la situation actuelle.

Sir Hugh a-t-il donné cet argent comme partie du contrat? Est-ce autant qu'il recevra de moins des \$30,000,000 accordés pour le contrat? Si tel est le cas, les ministres sont coupables, et malgré que l'accusation Huntington ne soit pas prouvée dans son essence, dans sa partie principale, la culpabilité de l'administration actuelle, sur un point différent, sera suffisante pour la rendre inhabile à gouverner.

Mais Sir Hugh a-t-il simplement fourni ou prêté son propre argent à des ministres amis, pour venir à leur secours et réparer le tort qu'il leur était causé par les fausses représentations des rouges qui s'évertuaient à les montrer comme des ennemis de notre Province? Voilà une question toute autre, et dans laquelle l'opposition a bien peu à voir.

La révolution et la république.

Le *Herald* de New-York ne s'épargne aucune dépense pour mettre ses lecteurs au courant des faits et gestes du monde entier. A la nouvelle d'un grand scandale en Canada, il y a siôt dépêché un de ses écrivains. Ce dernier s'est rendu à Montréal, et, de suite, s'est mis en communication avec son homonyme le *Herald* de Montréal, d'anti-Pacifique ardeur. Il en est résulté de longues correspondances au *Herald* de New-York dans les quelles l'écrivain prend pour avéré tout ce qui apparaît dans le *M. Herald* et tout ce que lui disent ses rédacteurs, et brode sur ce fond rouge.

Suivons cet impartial et sérieux observateur américain, qui prétend refléter les vues de l'opposition :

Peut-être, dit-il, le gouvernement emploiera-t-il son remède légal en dissolvant le parlement, et, suivant le vœu populaire, arrêtant ainsi l'enquête. Mais si Lord Dufferin hésite à intervenir, et qu'alors les ministres essaient quelques-uns de leurs expédients pour tromper le peuple il "pourra s'en suivre une très plaisante petite surprise : Je crois qu'un corps de citoyens influents, représentant fidèles du sentiment populaire, sont préparés à PRÉCIPITER L'INDÉPENDANCE DU CANADA... J'ai demandé quelle forme de gouvernement serait adoptée dans le cas de cette séparation finale avec l'Angleterre, et l'on m'a répondu : LA FORME RÉPUBLICAINE. "!!!!

Le Canada ne veut pas de l'annexion, mais il y est grandement question de la République. Le peuple a découvert qu'il est temps d'éviter que l'Angleterre ne le mette dans des impasses, surtout avec les États-Unis. Il pourra, étant son seul maître, obtenir des relations amicales,

entières, franches et justes avec ses voisins, ce que les États sont prêts à accorder. Comme de raison, les organes ministériels vont s'y objecter, mais les cercles politiques ici (les cercles rouges de Montréal) ne se gênent pas d'en parler ouvertement. La population française en Canada n'a jamais aimé les lois anglaises ni la constitution britannique. Maintenant que la France s'est-elle même constituée en république modèle, le désir d'essayer le gouvernement républicain est très fort chez les canadiens-français. Ainsi "voyez-vous, l'on ne doit pas désespérer encore du Canada, ni de la "république chez lui." Prémunant que l'opposition va monter au pouvoir, il est évident que la question d'une république canadienne formera partie de son programme. "Il est admis qu'il ne peut y avoir de grande future en Canada "que par son indépendance, et son INDÉPENDANCE SIGNIFIE RÉPUBLIQUE." Les canadiens comprennent que les États ne toléreraient pas l'établissement d'une monarchie sur un territoire adjacent."

Citons maintenant le *Globe* qui nage dans des eaux différentes.

Après avoir mis Lord Dufferin en cause, lui avoir rappelé qu'il est noble, et qu'il ne peut refuser son secours à l'opposition, il ajoute : "Si Lord Dufferin "pouvait être induit à faire, une pareille démarche (empêcher l'enquête ??), "ce que nous ne croyons pas, cela ne finirait pas l'affaire. Il s'en suivrait "une agitation plus profonde (une agitation "more intense) qu'en aucune circonstance "antérieure en Canada."

Décidément la tête tourne quelque part. En voilà un qui crie à la Révolution. Celui-là ne voit guère d'autre moyen d'arriver au pouvoir que par la violence. Il montera, il escaladera le pouvoir dût-il franchir l'abîme qui l'en sépare en le comblant des cadavres de ses compatriotes. Organe des gris, il veut une union plus étroite avec l'Angleterre, mais, dans cette union, il veut posséder le picotin. Hélas ! il y a si longtemps qu'il crie ! Son estomac, ses pousins, son cerveau même, tout cela est vide, vide, vide. Manger du picotin, ou mourir ! Il en est rendu à ce point. Mais laissons là le *Globe*, we are all right with George Brown.

Le correspondant du *Herald* de New-York, a commis des indiscrétions qui pourraient bien nuire considérablement à ceux qu'il préconise. Ses amis, ses inspirateurs n'ayant pas désavoué ses avancées, ils demeurent avérés.

Il en résulte, 1o que les nationaux de notre Province nous ménagent une très plaisante petite surprise (révèlent-ils la révolution eux aussi ?) ; 2o. Qu'ils veulent, en Canada, l'établissement de la République, à l'exemple de la France ; 3o qu'ils sont prêts à précipiter l'arénement de cette république.

Sans nous arrêter à tout ce qu'il y a d'absurde dans toutes ces prétentions des nationaux et de leur organe autorisé, nous ferons remarquer que leur politique est diamétralement opposée à celle des gris, et que par conséquent ils ne pourront jamais former une administration homogène.

Que les nationaux se le tiennent pour dit : le peuple du Bas-Canada, malgré tous leurs criaillements, n'est pas encore étourdi. Le pavillon britannique protège notre commerce et nos vaisseaux à l'étranger ; il est notre seule barrière contre l'envahissement de nos voisins, actuellement sous le prétexte du plus affreux Césarisme. C'en est pas quand nous sommes presque le seul peuple du monde de qui vive en paix et en liberté, que nous irons nous exposer à une vie de révolutions et de tyrannie. Nous n'irons pas nous précipiter dans les griffes de l'aigle affamé. Oh ! nous voyons d'ici nos pauvres frères du sud qui gémissent sous l'esclavage des noirs. Nous entendons les cris de rage suscités dans les États du Nord par le despotisme d'une prétendue liberté. Nous ne sommes pas prêts à nous exposer à subir leur sort, en nous soustrayant à la protection d'un drapeau qui ne nous coûte rien, et nous fait partager sa grandeur et sa puissance.

Quant à la France,.....mais à-t-on perdu la tête ? Quand donc la France a-t-elle été heureuse sous un gouvernement républicain. Si vous voulez voir le sang couler, le crédit tomber, les fortunes crouler, la douleur abonder en France, c'est au temps de la république qu'il faut vous adresser. Quand les esprits surexcités par les doctrines néfastes des libéraux ne pouvaient plus se contenir dans les bornes de la loi, il en est résulté des révolutions, et la révolution a produit la république. Lisez l'histoire de ces révolutions et de ces républiques, chacune est imbibée de sang. Actuellement, nous direz vous, la république relève la France de ses malheurs ! Oui, mais pourquoi ? Parce que son président tient dans sa main l'épée qui a supporté les rois. Ce n'est plus la révolution qui commande, ce sont les principes qui l'ont combattue, qui l'ont terrassée. C'est l'idée monarchique qui gouverne, comme état transitoire entre le désordre et l'ordre, entre la république et la royauté.

Bien triste exhortation à la république, que cet exemple donné par la France !

Le correspondant n'oublie pas de nous

dire que les États-Unis ne toléreraient pas en Canada l'établissement d'une royauté. Il peut, pourtant, malgré les prétentions des nationaux, laisser dormir son esprit de police internationale. La question agitée, pour le moment, dans le Canada, est de savoir si tel homme a fait à la dignité de sa position, mais il n'est pas question de changer notre état colonial. La première question serait-elle réglée dans l'affirmative, qu'il en resterait beaucoup d'autres à décider, entr'autres celle de savoir si la faute de deux ou trois conservateurs laverait les partis rouge et gris de leur passé cent fois réprouvé, si cela les rendait capables de former une administration homogène, et si les conservateurs, encore en majorité, seraient prêts à leur laisser les rênes du pouvoir, dont ils menacent déjà de faire d'étranges abus.

Décision importante.

M. Charles Dana, rédacteur-en-chef du *Sun* de New-York, avait accusé divers fonctionnaires publics de Washington de délits graves envers la caisse publique. La cour de police de Washington a lancé contre lui un mandat d'arrestation pour libelle, prétendant que parce que le *Sun* est lu dans le district de Columbia, l'offense y avait été commise et y était punissable. La cour, sur le plaidoyer de juridiction, a décidé que les délits de la presse ne sont releves que des cours où le journal est imprimé.

Malgré que nous admettions qu'il faille des bornes à la liberté de la presse, laquelle ne doit pas dégérer en licence, nous approuvons le jugement rendu. Soumettre le personnel d'un journal à la juridiction de mille cours différentes serait absurde. La même personne pourrait dans le même moment, avoir à se défendre dans cent endroits divers. Une trame pourrait être ourdie pour lui causer ainsi des dépenses énormes, et le mettre dans l'impossibilité de faire face à toutes les accusations. Du coup, ce serait soumettre à la plus tyrannique oppression ceux qui fournissent à leur pays le pain de l'intelligence.

Voilà pour la question du gros bon sens. Quant à la question légale, nous ne connaissons pas assez pour la décider aux États. Mais nous croyons qu'en Canada elle ne serait pas difficile à régler.

La grande assemblée.

Hier, sur les 3 heures et demie de l'après-midi, 4 à 5,000 personnes se sont réunies sur la place du marché Jacques-Cartier, pour entendre traiter la question du Chemin de Fer du Pacifique et celle du Chemin de Fer du Nord.

M. Abdon Coté, marchand, demanda à l'assemblée, de se choisir un président et proposa la nomination de M. Edouard Lemieux, tanneur. Cette suggestion fut unanimement applaudie et M. Edouard Lemieux fut nommé président.

MM. Bress et Abdon Coté furent nommés vice-présidents.

M. Lemieux remercia alors l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui avait fait en l'élevant aux charges présidentielles, puis donna le sujet des deux grandes questions qui devaient être discutées.

1o. La question du Chemin de fer du Pacifique.

2o. La question du Chemin de fer du Nord.

Une fois les différentes questions connues, la foule appela à la tribune, M. Pant. Pelletier, son représentant. Cédant aux acclamations universelles, M. Pelletier parut et développa longuement la question du Chemin de Fer du Pacifique.

Dans la dernière session, à Ottawa, dit-il, un membre se leva un jour, et accusa publiquement le gouvernement, et en particulier les ministres, d'avoir vendu à Sir Hugh Allan, la charte du Chemin de Fer du Pacifique, à condition que ce dernier fournirait largement de l'argent pour soutenir les élections.

Sur cette accusation, la Chambre de manda immédiatement une enquête. Le ministère par un vote qui lui fut favorable, repoussa la demande d'enquête. Toutefois, le lendemain, Sir John Macdonald, demanda lui-même à la Chambre de constituer une enquête et à la formation d'un comité. Ce comité se composait de cinq membres, dont trois étaient les partisans dévoués du ministère. La Chambre n'objecta pas, seulement elle demanda que les membres du comité fussent assermentés.

On avait intérêt à s'opposer à ce que les membres fussent assermentés, toutefois pour ne pas trop contrecarrer les sentiments de la Chambre, Sir John Macdonald demanda de retarder l'enquête vu que trois des principaux témoins étaient

absents, et il réussit à faire reculer le jour fixé pour l'enquête, au 2 juillet. Le 2 juillet arrivé, Sir John Macdonald annonce que l'Angleterre a désavoué l'acte qui exigeait le serment des membres du comité, et que le tout est encore renvoyé au 13 août.

Voyez, dit-il, l'habile ruse du gouvernement pour essayer de passer outre et de cacher au public la turpitude des ministres. Heureusement que tout n'est pas encore fini, et que nous sommes là pour en appeler, non pas à une Commission Royale, mais à une enquête constitutionnelle devant le Parlement. Si le gouvernement se lave de cette accusation, tant mieux pour lui, s'il ne le peut, qu'il tombe, avec la honte d'avoir jeté le déshonneur sur le nom canadien. L'on enferme dans un pénitencier un voleur qui n'aura enlevé que des objets insignifiants, et l'on regardera comme loyale la conduite de gens qui dérobent à la nation \$360,000 ? Messieurs, justice pour tous."

La foule salua chaleureusement M. Pelletier, et M. Cauchon parut, au milieu des acclamations universelles. Il expliqua avec une grande vigueur d'expression, la conduite plus que suspecte des ministres touchant la question du chemin de Fer du Pacifique. Ensuite il parla du chemin de Fer du Nord, des gens qui s'étaient fait un devoir de le contredire dans une affaire capitale pour la ville de Québec. Il énuméra toutes les sornettes menées de ses adversaires, et parlant de la conduite fautive de M. Langevin, il attribua à ce dernier presque tout le peu de succès du chemin de Fer du Nord. M. Cauchon donna, toutefois, l'assurance qu'en déclinant d'énergie, de patience, et de fermeté, l'on réussirait à établir ce chemin de Fer du Nord, qui avait eu une si brillante inauguration.

M. Fournier vint ensuite, il développa la grande thèse du Pacifique, et dit le peu de bien qu'il augurait de la Commission royale. "L'on nommera des juges, s'écria-t-il, et ces juges devront rendre une sentence défavorable, contre des ministres qui leur auront procuré leur si belle situation ? Quelle position difficile. L'on nommera des juges ; alors tout se fera selon la loi, il faudra présenter les originaux des preuves écrites, les copies photographiées des preuves ne seront pas admises, l'on aura soin de cacher les originaux, et adieu les meilleurs témoignages, on les traitera comme des on dit.

Une chose encore digne de remarque, c'est la promptitude avec laquelle Sir John Macdonald, s'est hâté de faire désavouer par l'Angleterre l'acte de la Chambre. "Les actes passés par la Chambre, n'arrivent en Angleterre que trois mois après leur passage devant la Chambre : celle-ci est arrivée dans 15 jours. Pourquoi cette promptitude ? Elle est significative."

M. le Président lui ensuite les diverses propositions qui avaient été préparées, proposées et secondées par MM. Côté, Dorion, Bress, Plamondon, Arthur et Joseph Dion, etc., etc., proposition que l'on ne reproduira pas ici vu qu'elles ont été imprimées et distribuées à lots, aux personnes de l'assemblée, seulement nous en donnerons les deux principaux motifs :

1o Demander une enquête constitutionnelle devant le Parlement.

2o Demander à Son Excellence le Gouverneur Général, de vouloir bien ne pas se servir du droit qu'il a de proroger la Chambre le 13 Août prochain.

Les propositions furent présentées à l'assemblée qui les adopta à l'unanimité.

M. Abdon Coté, prit ensuite la parole, et discourt surtout sur la question du chemin de Fer du Nord. Il dit, qu'étant au conseil de Ville, il a été témoin de basses intrigues dont les partisans de M. Langevin, se sont fait les auteurs. Il déclara aussi qu'il y avait des traitres, qui télégraphiaient aux amis du Grand-Tronc, en Angleterre, tout ce qui s'était passé dans leurs délibérations.

M. Tourangeau, vint ensuite, et donna un aperçu de son administration en Chambre, pendant la dernière session. Il déclara que si le gouvernement était coupable, il se rangerait du côté de l'opposition.

M. Larue, notaire, prit ensuite la parole, blâma la conduite de M. Tourangeau et protesta avec vigueur contre les honteuses menées des ministres dans la question du Pacifique.

Vint enfin M. Plamondon, qui ne se trouvant pas satisfait des déclarations de M. Tourangeau, lui demanda s'il consentait à la formation d'une enquête constitutionnelle devant le Parlement pour juger la question du chemin de Fer du Pacifique. Après quelques malentendus et quelques hésitations, M. Tourangeau déclara qu'il approuvait l'enquête.

M. Fréchette prit la parole, se déclara heureux de revoir les citoyens de St. Roch, de leur parler, et de leur dire qu'il s'adressait comme toujours au vieux St. Roch d'autrefois, "L'opinion publique crie ; au voleur !" Il faut enfin que le peuple respire.

Parlant des ministres qui rejettent toute l'infamie de la situation sur la personne de Sir George Cartier, M. Fréchette, s'est permis ce langage : Voilà, voilà, où les ministres nous veulent renvoyer, assurés comme ils le sont, de ne pas trou-

ver de réponse en s'adressant à sa charogne (sic).

Des remerciements furent votés M. le président, et l'assemblée se dispersa.

Le rédacteur en chef ayant été absent samedi et dimanche, les remarques de la rédaction sur l'assemblée d'hier sont remises à mercredi, ainsi que la réponse à "un ouvrier."

La Loterie de St. Michel sera tirée, à St. Michel les 7 et 8 Août prochain.

Toutes personnes ayant entre les mains des listes ou des lots destinés à cette bonne œuvre sont priées de les faire parvenir, le plus tôt possible, au Soussigné.

G. F. I. DROLET.

INFORMATIONS.

Il y a trois candidats sur les rangs pour occuper le siège rendu vacant au parlement de Québec, par la mort de M. Cassidy, qui représentait Montréal Ouest. Ce sont MM. Howley, McGauvran et Shane.

Nous apprenons avec plaisir que la santé de M. Lucien Turcotte s'améliore de jour en jour. La nouvelle publiée par quelques journaux sur la gravité de la maladie de M. Turcotte n'est point fondée, heureusement.

M. Pope, employé au bureau des Travaux Publics, a été envoyé aux Trois-Rivières, pour s'enquérir des causes des désastres du St. Maurice, le printemps dernier.

Il est arrivé cette année 14,434 immigrants dans la Province d'Ontario jusqu'à cette date, contre 12,968 pour la période correspondante de 1872.

Mercredi, a été chanté un service funèbre, à St. Antoine, pour le repos de l'âme de Sir George E. Cartier.

Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe officia, M. l'abbé Godard, curé de St. Hilaire, prononça un éloge funèbre, prenant pour texte les paroles : "Tout le peuple en deuil pleura sa mort et il dit : Comment est-il tombé cet homme puissant qui faisait le salut d'Israël ?"

Nous accusons réception du numéro de Juin, du *Naturaliste Canadien*.

Nous accusons réception de la *Gazette des Familles*, et des *Annales de St. Anne*. Ces deux numéros, comme toujours, sont très intéressants.

C'est l'équipage Murray qui a remporté la victoire sur l'équipage Fitzgaritz, aux dernières régates.

Le bref de l'élection à Montréal, en remplacement de feu M. Cassidy, vient d'être émané.

NECROLOGIE.

Encore une victime remarquable de la terrible mort. Le Docteur Edouard Z. Boudreau, est décédé, à la Baie St. Paul, le 17 de ce mois. Il souffrait, depuis quel temps, de l'inflammation du tissu cellulaire de la tête, et c'est cette maladie qui l'a conduit au tombeau, malgré la forte constitution dont il jouissait. Quoiqu'on a voyagé sur la côte nord, connaissait cette maison hospitalière, où s'était conservée l'urbanité traditionnelle de nos ayeux. Affabilité, caractère franc et jovial, études sérieuses et variées.

M. Boudreau possédait toutes les qualités qui font du médecin de campagne, l'auxiliaire de la science, le protecteur des pauvres, l'ami universel des populations. Aussi jouissait-il d'une grande réputation, et était il partout en haute estime.

Nous avons appris avec une vive douleur la mort subite d'un de nos concitoyens les plus estimés, M. Ovide Leduc, de la maison bien connue "Archer et Leduc" qui a succombé à une maladie de cœur, à Rimouski, samedi dernier, à 5 heures P. M. au retour d'une partie de pêche. Ses restes seront transportés à Québec.

Dans son compte rendu de la distribution des prix au Pensionnat de St. Boniface, le *Métis* dit :

Cette circonstance a été l'occasion d'une distribution de prix d'un autre genre. Le matin même, Sa Grâce Monseigneur Taché avait reçu de Rome, avec prière de le remettre au Lieutenant Tailleur, un bref le nommant Chevalier de Pie IX. Comme il était présent à la séance avec son épouse, ancienne élève du pensionnat, Monseigneur choisit ce moment pour lui remettre ce bref et lui causer, ainsi qu'à son épouse, une agréable surprise.

"Je crois, dit Sa Grâce, la circonstance convenable pour vous remettre cette récompense que vous décerne Notre Très Saint Père Pie IX. Vous la recevrez par ce que vous n'avez pas craint d'exposer votre vie pour la défense de la sainte Eglise. Comme la gloire de l'époux doit réjaillir sur l'épouse, je suis doublement heureux de vous remettre cette récompense dans la maison même où votre épouse a reçu son éducation religieuse. Je dois vous dire qu'elle a aussi combattu avec héroïsme pour la Sainte Eglise en conservant pure sa foi au milieu des dangers qu'elle a courus. Il lui

a fallu de la force et du courage pour la conserver intacte."

Le Chevalier Tailleur à cause de l'émotion qu'il éprouvait ne put adresser que quelques mots de remerciements. Il a dit à Monseigneur qu'il était doublement honoré de recevoir de la main de Sa Grâce une récompense qui venait de si haut, et qu'il n'oublierait jamais que c'était dans la maison où son épouse avait eu l'avantage de recevoir le bienfait de l'éducation religieuse qu'il avait avec elle l'honneur d'être proclamé Chevalier de Pie IX. (Nouveau-Monde).

Collège de Ste. Anne.

Le Collège de Ste. Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1827, par Feu C. F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du St. Laurent et à un demi-mille de la gare du Grand-Tronc. Il réunit à un degré éminent les avantages de l'élevation de la beauté du paysage, de la retraite et de la salubrité. La santé des élèves s'y trouve garantie contre les maladies qui sévissent quelquefois dans les grands centres.

Les Directeurs du Collège St. Anne ont compris, depuis de longues années, que toute la jeunesse canadienne qui veut s'instruire, ne peut aborder les études classiques complètes, que le plus grand nombre même des jeunes étudiants qui se présentent dans les collèges désirent suivre un système d'enseignement qui permette simplement de bien apprendre les langues française et anglaise, l'Arithmétique et la tenue des Livres. Aussi dès 1842, il osèrent innover, établir un Cours Commercial à peu près complet, à la suite duquel le Cours Classique pouvait naturellement prendre place. Deux objets se trouvaient ainsi atteints : le haut enseignement, nécessaire au jeune homme qui veut entrer dans l'Etat Ecclésiastique ou dans une carrière libérale, et la connaissance des langues française et anglaise et des matières commerciales pour tous ceux qui veulent arriver vite, et prendre place dans les bureaux d'affaires.

Ces modifications furent hautement appréciées du public et l'encouragement fut des plus signalés.

Mais aujourd'hui les circonstances ont assez changé pour que les Directeurs actuels songent à compléter ce qui a été inauguré depuis au-delà de trente ans. Pour répondre à la confiance qui semble s'accroître tous les jours, ils jugent à propos de donner encore plus d'intérêt, que par le passé, à leur Cours Commercial anglais, tout et prenant, en même temps, les moyens de laisser au Cours Classique toute sa légitime importance.

A l'endroit du Cours Classique, en effet, ils ont bien raison de s'applaudir des succès remportés dans les concours à l'Université Laval. Toutefois, développer encore le Cours à mesure que les circonstances le permettent, sans augmenter le nombre des années d'étude, il semble que c'est aller au-devant de toutes les aspirations et de tous les vœux.

Les modifications introduites dans le Cours Commercial ont pour but de le rendre plus complet, et de le faire passer jusqu'à la fin de l'année scolaire 1873-1874.

Les élèves qui ne veulent pas entrer dans le Cours Classique de Latin, de Grec, etc., feront le Cours Commercial tel que donné jusqu'ici avec les modifications suivantes :

Au lieu de se faire en quatre années, le Cours de commerce sera désormais de cinq ans, dont trois pour le Cours Préparatoire et deux pour le Cours Spécial.

Le Cours Préparatoire ou un cours analogue, suivi ailleurs, sera l'introduction obligatoire du Cours Spécial qui se compose de deux classes :

1o La classe de Quatrième, devenue plus exclusivement anglaise et commerciale ; on élimine ce qui s'y trouve plus directement en rapport avec le Cours Classique.

2o Une cinquième classe, presque absolument anglaise, et consacrée aux affaires ainsi que tout ce qui s'y rapporte de près comme de loin.

Le Cours Préparatoire conduit aussi au Cours Classique. Le Cours Classique et le Cours Spécial marcheront côte-à-côte et indépendamment l'un de l'autre.

Ainsi, après le Cours Préparatoire, les élèves qui n'aspirent qu'à faire un cours classique, solide et complet, sans s'arrêter longuement sur l'Arithmétique et la Tenue des Livres, seront séparés après la Troisième de ceux de leurs compagnons qui voudront se livrer au commerce ; il y aura bifurcation. Ils auront leur classe de Quatrième où ils iront compléter leurs connaissances de la langue française ; mais au lieu des diverses opérations commerciales, ils abandonneront de suite l'étude de la langue latine, ils achèveront de parcourir les manuels de Géographie et commenceront l'étude de l'Histoire universelle.

Jusqu'ici, l'étude de la langue latine ne commençait qu'après la classe de Quatrième ; celle de la langue grecque plus tard encore ; il en résultait que certains élèves, dont les talents sont lents quoique assez bons, étaient bien souvent empêchés d'affronter tant de difficultés qui se présentaient à la fois, ou se succédaient trop rapidement.

Par cette modification si naturelle, il est donc à présumer que tous les élèves auront plus de chance de réussir.

Le lecteur trouvera dans une autre colonne le programme du Cours Commercial tel qu'amélioré par les Directeurs du Collège de Ste. Anne. Les nombreux amis de ce Collège et les amis de l'Education en général estimeront, nous en avons la confiance, les efforts faits pour compléter l'enseignement donné jusqu'ici par cette Institution.

Gus. Bacon, Pr.

Préfet des Etudes.

Collège de Ste. Anne, }
23 juillet 1873 }

